

Formation d'assistance en communication

L'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA organise la deuxième formation d'assistance en communication



Les assistantes et assistants en communication (AsCom) permettent aux personnes atteintes de surdicécité une meilleure communication avec les autres et un accès aux informations diverses. Les AsCom sont, par exemple, mandatés pour un rendez-vous, une réunion de famille, de travail, une sortie entre amis ou pour aider à accomplir des tâches administratives. Les AsCom sont payées à l'heure et reçoivent une indemnité pour leurs frais. Les activités principales sont:

- Assurer la communication interpersonnelle sur place
- Effectuer des recherches thématiques
- Transmission d'informations préliminaires, d'informations sur l'environnement, sauvegarde et suivi (vérification) de l'information
- Soutien à la mobilité et accompagnement en lien avec l'assistance en situation de communication

Aucune connaissance préalable spécifique n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Vous trouverez de plus amples informations sur le service spécialisé en surdicécité ainsi que sur nos prestations de service sur le site www.surdicecite.ch.

Organisme responsable	Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA - Service spécialisé en surdicécité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Les participantes et participants savent ce que signifie la surdicécité ainsi que l'assistance en communication. - Les participantes et participants apprennent à reconnaître les différentes formes de communication et savent comment les utiliser. - Les participantes et participants maîtrisent les techniques pour guider en toute sécurité les personnes sourdaveugles. - Les participantes et participants savent comment transmettre des informations, par exemple sur l'environnement ou par le biais d'internet. - Les participantes et participants connaissent le contexte psychologique et médical de la surdicécité.
Contenu de la formation	<p>Module 1 - Surdicécité (3 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la surdicécité - Petite formation sur le fonctionnement des oreilles et des yeux - Culture des sourdaveugles, Deafblind Time - Aspects psychologiques <p>Module 2 - diriger en toute sécurité (2 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction aux techniques de guide - Se laisser guider et guider les autres <p>Module 3 - Communication (3 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorm et communication haptique - Langue des signes, visual frame et langue des signes tactile - Langage parlé et formes d'écriture adaptées <p>Module 4 - Assistance (3 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Handicap et empowerment - AsCom : code, éthique, rôle - Témoignages d'AsCom et de clients <p>Module 5 - Accès à l'information (3 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'environnement et la participation sociale - Accès aux médias - Basse vision, moyens auxiliaires et activités de la vie journalière <p>Autre (6 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des clients, supervision, preuves de compétences, évaluation et répétition, introduction et évaluation du stage, règlements et décompte UCBA

Quand	De septembre 2024 à mai 2025, les vendredis et samedis
Groupe cible	Toutes personnes - y compris les personnes sourdes - qui souhaitent permettre et soutenir l'autodétermination des personnes sourdaveugles
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 25 et 60 ans - Bonne santé psychique et physique, dont aucun handicap visuel - Disposition à travailler avec une proximité corporelle - Bonnes capacités d'organisation et fiabilité (respect des délais, préparation personnelle du mandat, suivi administratif précis) - Du temps à disposition pour effectuer des missions d'assistance en communication.
Journées de formation	<p>20 jours à 6 leçons (120 leçons)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6/7 septembre 2024 - 4/5 octobre 2024 - 18/19 octobre 2024 - 22/23 novembre 2024 - 13/14 décembre 2024 - 10/11 janvier 2025 - 31 janvier / 1er février 2025 - 7/8 mars 2025 - 11/12 avril 2025 - 16/17 mai 2025 - Remise des certificats : 23 mai 2025 <p>Les collaborateurs et collaboratrices bénévoles de l'UCBA et les interprètes en langue des signes peuvent être dispensés de suivre certains modules.</p>
Horaires des cours	9h15 - 12h15 et 13h15 - 16h15
Lieu du cours	UCBA Service spécialisé en surdicécité, Ch. des Trois-Rois 5bis, 1005 Lausanne
Preuve de compétences	Les modules sont évalués par des preuves d'acquisition de compétences. Les détails seront communiqués pendant la formation.
Temps d'auto-apprentissage	Individuel - env. 100 h
Conclusion	<p>Pour obtenir le certificat d'assistante ou assistant en communication UCBA, les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les preuves d'acquisition de compétence sont apportées - Les stages ont été effectués 80% de présence aux journées de formation <p>Dans le cas contraire, uniquement une attestation de participation à cette formation sera délivrée.</p>

Langue	Française et langue des signes suisse française LSF
Nombre de personnes participantes	min. 7 max. 20 personnes participantes
Direction	Direction générale : Tina Aeschbach et Francine Dupasquier, Centre de compétence en surdicécité acquise Enseignantes et enseignants UCBA : Beat Marchetti, Mäde Müller, Britta Amend Et des autres enseignants
Coûts	Fr. 2 000.-- Les frais et les repas pendant les journées de cours et de stage sont à la charge des participantes et participants. Date limite de paiement : 1er août 2024
Renseignements	Francine Dupasquier e-mail : dupasquier@ucba.ch
Inscription	UCBA Service spécialisé en surdicécité, Ch. des Trois-Rois 5bis, 1005 Lausanne À Remplir : <ul style="list-style-type: none"> – L'inscription ci-jointe – Bref curriculum vitae – Lettre de motivation Dès que nous aurons confirmé la mise en œuvre de la formation : <ul style="list-style-type: none"> – Extrait de casier judiciaire et extrait spécial de casier judiciaire. Ces deux documents doivent nous être remis avant le début de la formation. Nous vous aiderons volontiers à obtenir ces documents.
Date limite d'inscription	15 juin 2024

Sous réserve de modification

Inscription

Prénom et nom de famille	
Rue	
Code postal, lieu	
Email	
Téléphone	
Natel	
Annexes	Un bref curriculum vitae, une lettre de motivation
Adresse	UCBA Service spécialisé en surdicécité, Ch. des Trois-Rois 5bis, 1005 Lausanne dupasquier@ucba.ch
Date limite d'inscription	15 juin 2024

Dès que nous aurons confirmé la mise en œuvre de la formation : Extrait de casier judiciaire et extrait spécial de casier judiciaire.

Ces deux documents doivent nous être remis avant le début de la formation. Nous vous aiderons volontiers à obtenir ces documents.

Si vous voulez savoir comment nous traitons vos données, vous trouverez ici la déclaration de protection des données : www.ucba.ch/mentions-legales/protection-des-donnees

En signant = je suis d'accord avec les conditions générales (annexe)

Lieu/ Date

Signature
